



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immeubles d'habitation

Question écrite n° 122833

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences des déperditions des chauffages des immeubles sur l'environnement. La faible isolation des immeubles est due principalement à la réalisation de murs de très faible épaisseur afin de réduire la surface occupée dans le calcul de la surface hors oeuvre nette (SHON). Or les études prouvent que dès lors que les murs sont couverts d'un isolant suffisant le chauffage est quasi inutile. Les matériels électroménagers, informatiques et électriques suffisent à compenser les déperditions de chaleur. Une réforme du calcul de la densité des immeubles d'habitation, basé non plus sur la SHON mais sur la surface réellement habitable, inciterait à réaliser des murs épais, donc plus isolants. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre pour les constructions nouvelles les mesures qu'impose la protection de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122833

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4226